



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 11531

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport : 61. 17. 0.3. 2. 3. 1.00. 7			
Concerne : ☐ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☐ appartement ☐ autres :			
Demandeur: VBRHGIOOX			
Personne sur place:	a. C.		·····
Adresse de la visite: Mus GRS GOIRS JURYON, 45	1201	6lasti	B 32 M
Date de visite :	t:		
Référentiel réglementaire : RGIE ares 271 🗆 276 bis et dérogations 271 bis	278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :	0		
Tension d'utilisation : ☐			10
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	onible de circi	nts terminaux . j	103,
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou
Correspondances des schémas à l'installation	7		dérog.
Etat du matériel électrique installé	2	1	1
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	<u>ئ</u>		
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	Ì		
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels) —		
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	-		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	7		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	7		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	3	\	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : ΔΩ MΩ	3		
Résistance de dispersion de la prise de terre : 3.9Ω	2		-
<u>Identification des appareils de mesure</u> : reprise dans le dossier équipement individuel Manquements / Notes :	de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	1 asbl.
NOANT-			
0		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	
JANNER SE			
Conclusion:			
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain con le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	trôle périodiqu	ue est à effectue	r dans
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signa	complémenta	ire est à exécute	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen on même organisme en vue de compléter le dossier.			par le
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL.	emandeur pour	réception :	273(1
12			/ 5//0
GODART	1		
Gregory			- V8
SOCOTEC BE CHIMASEL TVA - PE DE 0400 CT4 040			\ \dots
SOCOTEC BE GIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRU BEBB Rue des Semailes, 14/4 – B-4400 FLEMALLE (Liège) - Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 1 80 –	inspection.belgium	n@socotec.com - ww	w.socotec.be



ANNEXES À LA CONCLUSION DU RAPPORT:

- Lorsque l'installation a été jugée conforme, des mesures adéquates ont été prises par l'Organisme agréé pour que les bornes d'entrée du / des dispositif(s) de protection à courant différentiel résiduel placé à l'origine de l'installation électrique soient rendues inaccessibles par scellage. De plus, le ou les schémas unifilaires et de position ont à nouveau été visés par l'Organisme Agréé.
- Lorsque l'installation électrique a été jugée non-conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les

DEVOIRS DU PROPRIETAIRE OU LOCATAIRE DANS LES INSTALLATIONS SOUMISES AU RGPT

En vertu de l'article 14 de l'A.R. du 3 mai 1999, le présent document devra être porté à la connaissance du comité pour la prévention et la protection au travail, s'il existe au sein de votre entreprise, lors de la prochaine réunion.

SELON L'A.M. DU 06-10-1981, DANS LES INSTALLATIONS DOMESTIQUES:

- Le procès-verbal de conformité ou de visite doit être conservé dans le dossier électrique de l'installation.
- Chaque modification apportée à l'installation doit être mentionnée dans le dossier électrique.
- Tout accident survenu aux personnes et dû directement ou indirectement à la présence d'installations électriques doit être communiqué immédiatement à la direction "Energie Electrique" du Service Public Fédéral concerné.
- Lorsque des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, il y a lieu de nous reconvoquer afin de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle dans le délai de un an, afin de vérifier la levée des infractions. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, nous devons envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

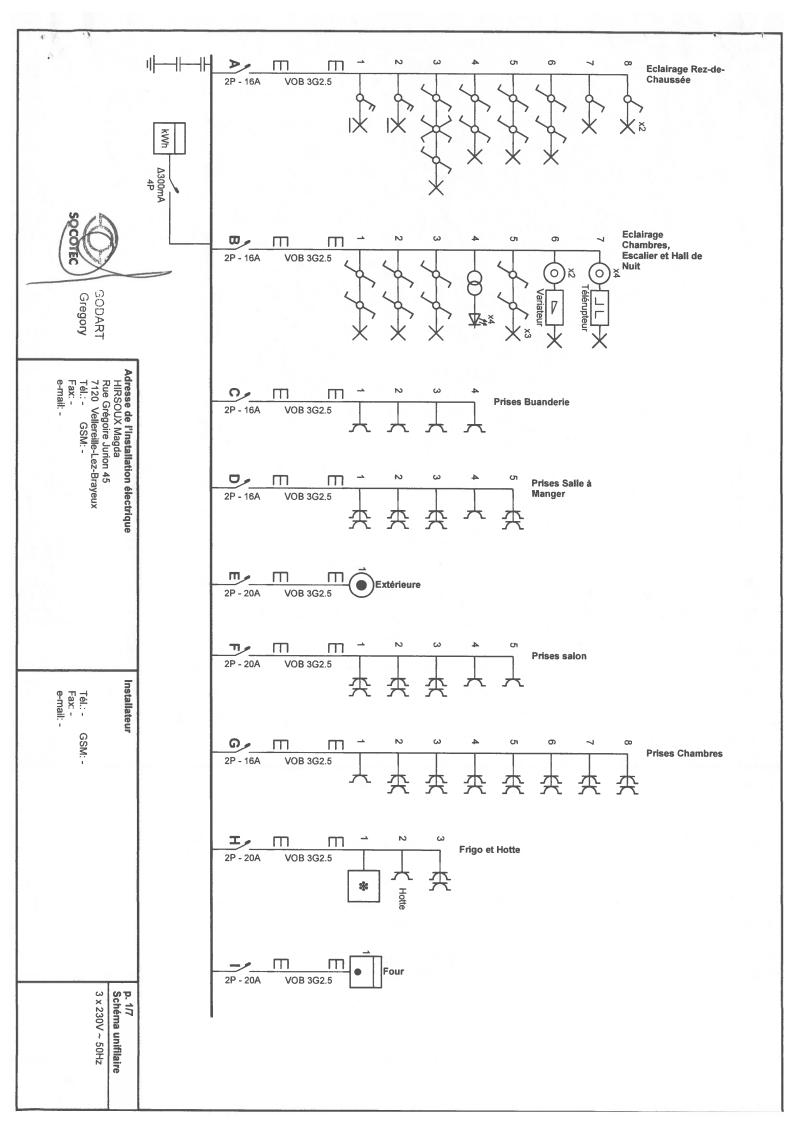
Nous insistons sur le fait que selon l'art. 273 du RGIE, cette visite doit être réalisée par le même organisme de contrôle.

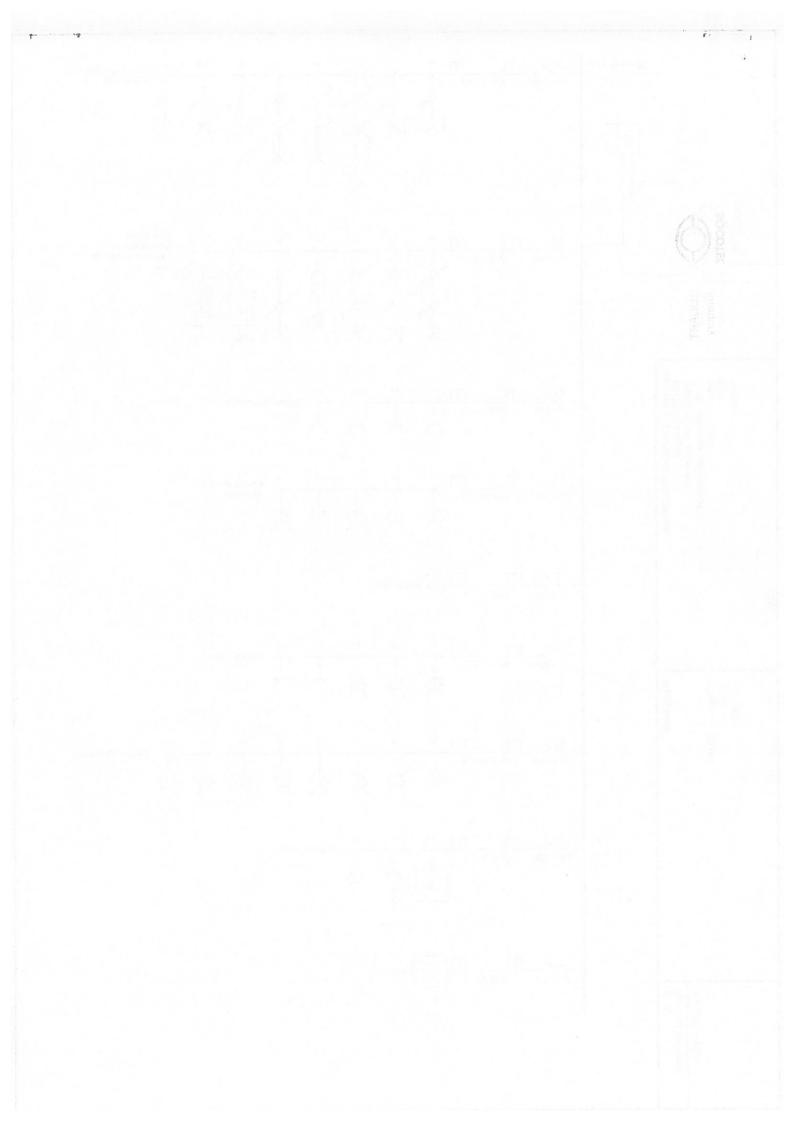
INFORMATIONS GÉNÉRALES

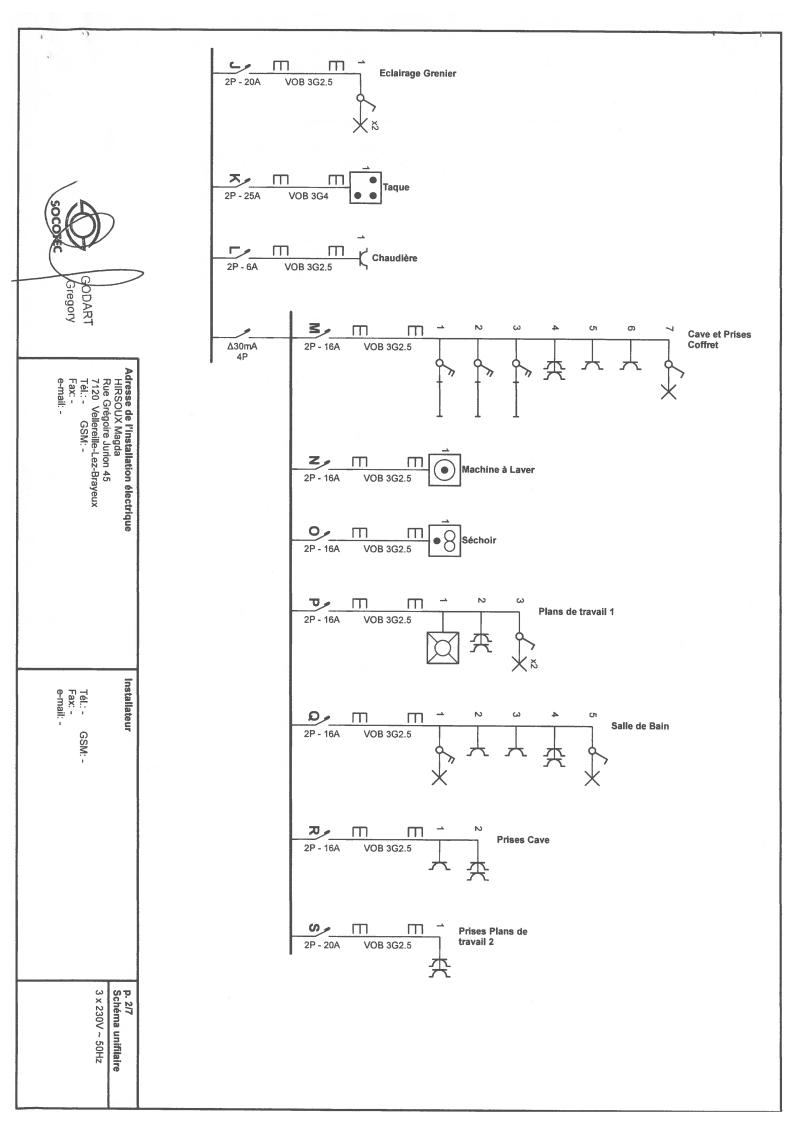
- Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécialisés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- L'inspecteur est autorisé à signer ce rapport en l'absence du chef de service et est conscient qu'il engage la responsabilité de l'organisme SOCOTEC BELGIUM asbl.
- La signature de l'inspecteur est uniquement apposée sur le rapport manuscrit. Elle n'apparaît pas sur le rapport dactylographié.
- Le contrôle a porté sur les parties visibles et normalement accessibles de l'installation.
- SOCOTEC BELGIUM asbl possède, conformément aux critères de la norme NBN EN ISO/IEC 17020 (en tant qu'organisme de type A), la compétence pour effectuer les contrôles décrits dans l'annexe au certificat d'accréditation n°200-INSP. Le respect des conditions d'accréditation fait l'objet de surveillances régulières.
- Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.



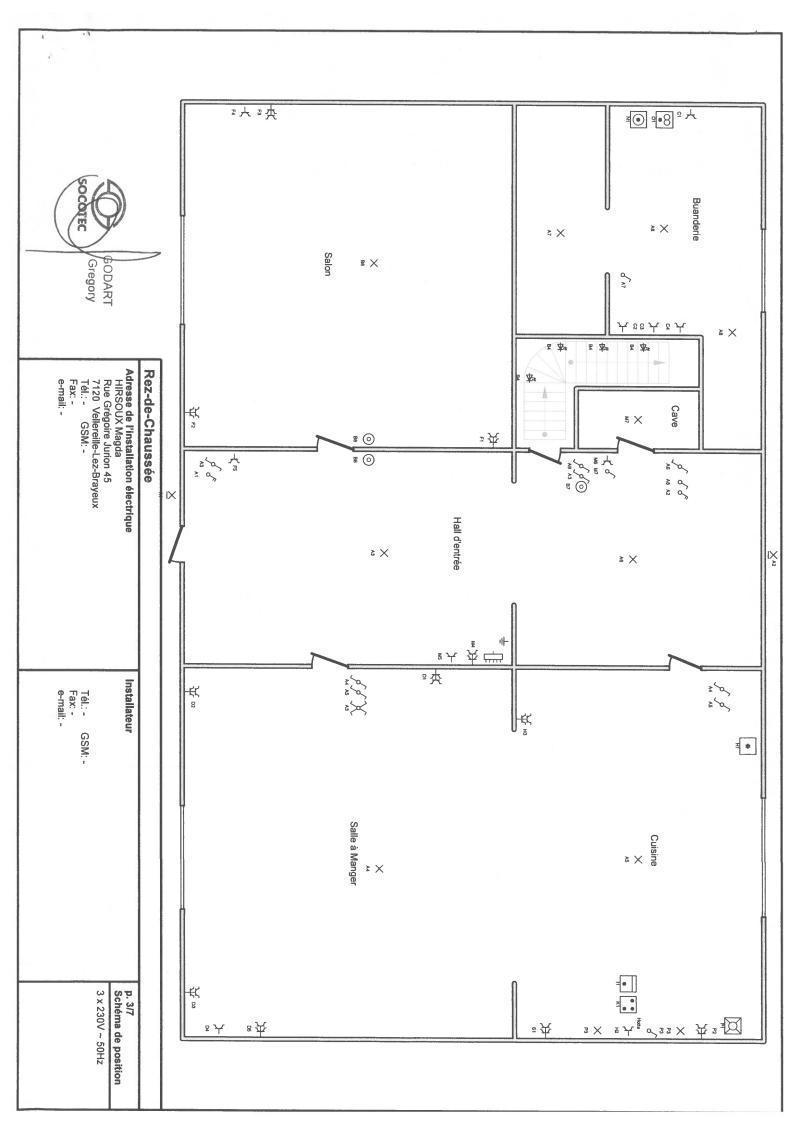


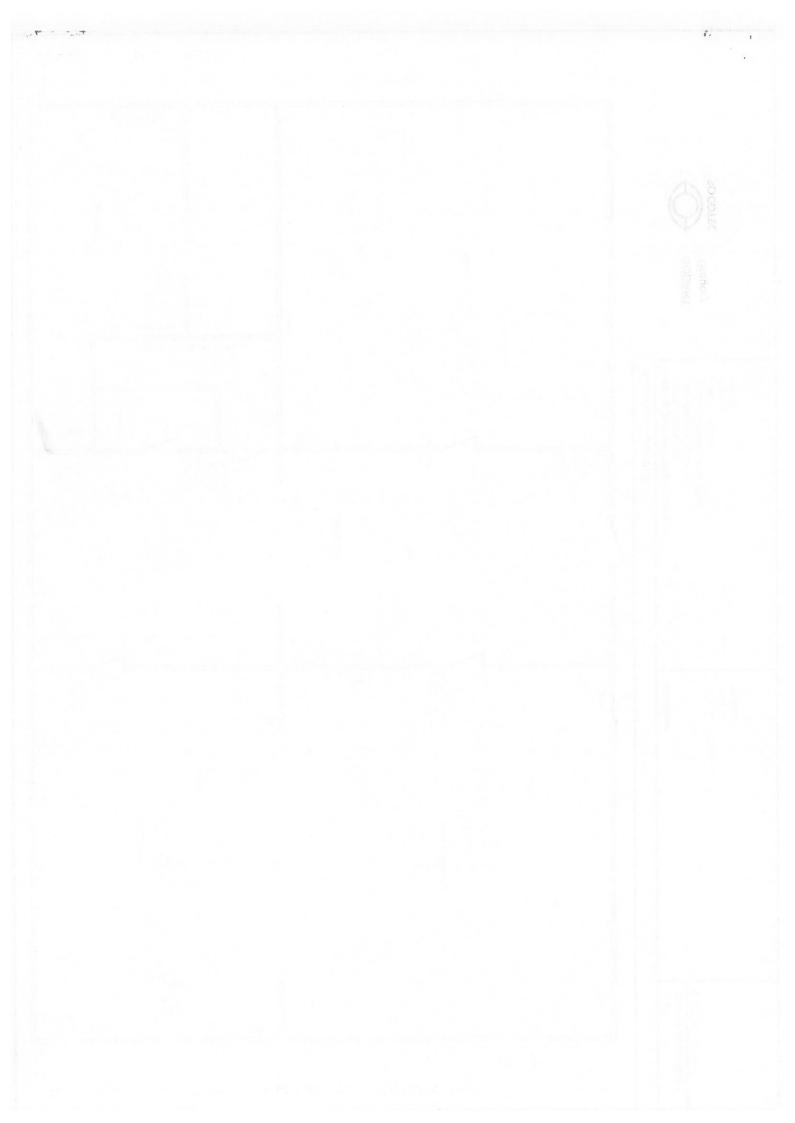


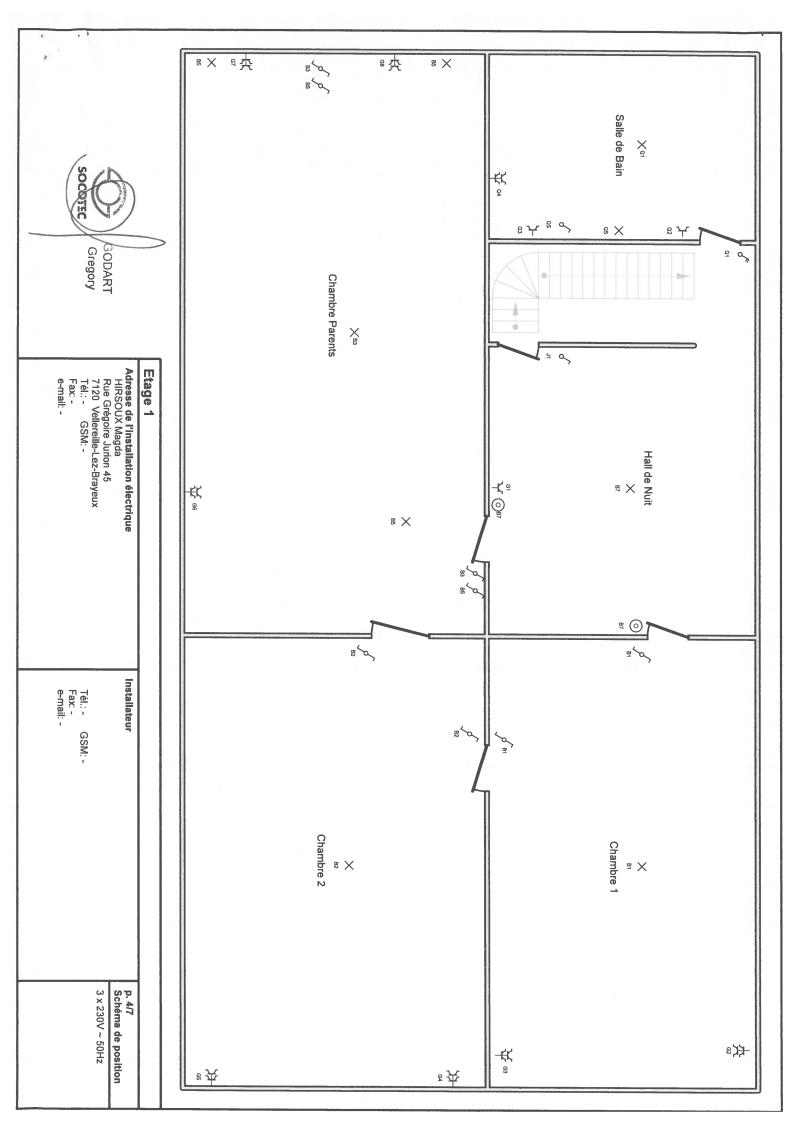






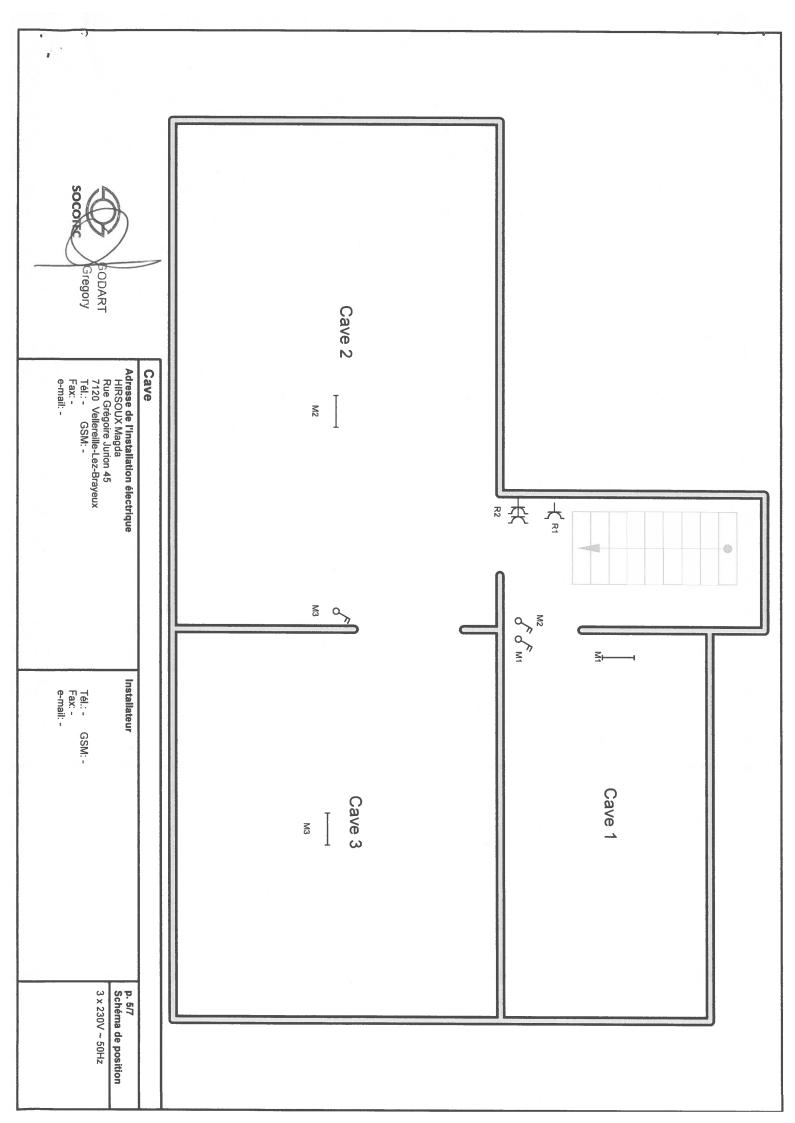


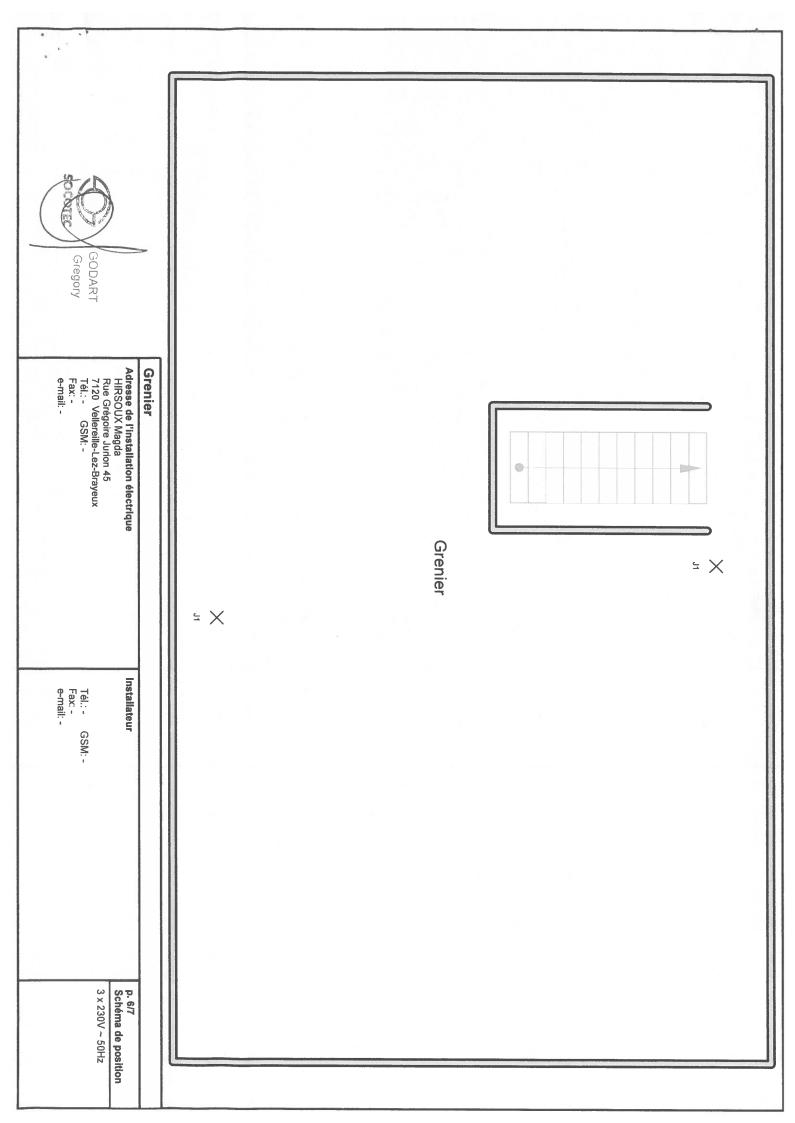


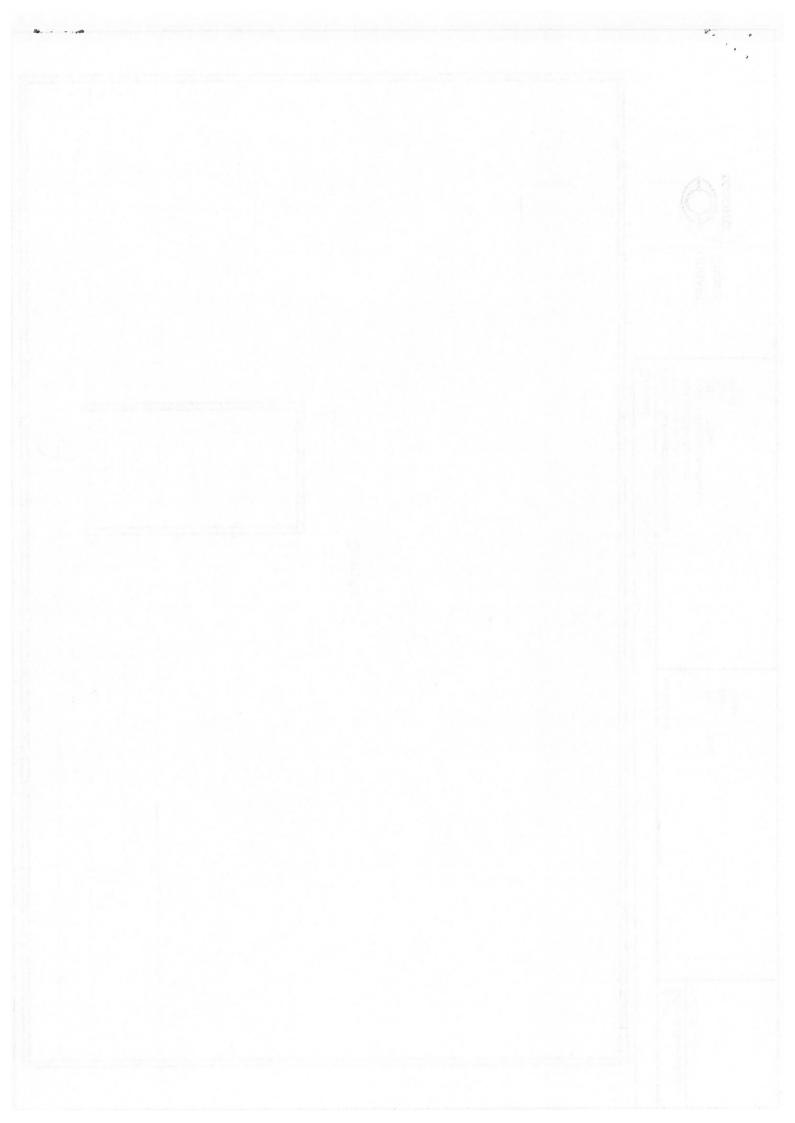




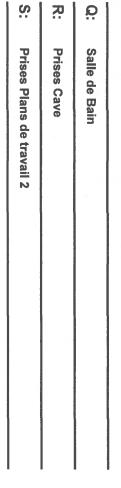
SUPPER STATE OF THE STATE OF TH







	Z <u>S</u> [.	ਨ ⊱ =	# @ ¤	ָר אַן װ ִר פּ	C B	>
Séchoir	Chaudière Cave et Prises Coffret Machine à Laver	Four Eclairage Grenier Taque	Prises Chambres Frigo et Hotte	Prises Salle à Manger Extérieure	Eclairage Chambres, Escalier et Hall de Nuit Prises Buanderie	Eclairage Rez-de-Chaussée





Adresse de l'installation électrique HIRSOUX Magda Rue Grégoire Jurion 45 7120 Vellereille-Lez-Brayeux Tél.: - GSM: -Fax: e-mail: -

Installateur

Tél.: - GSM: Fax: e-mail: -

1 ,500										T 12 1 - 10	
	-										
								(